

Interreg
POCTEFA
PMPPM2



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional (FEDER)

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Collecte du patrimoine immatériel sur la partie française du site
Pyrénées Mont Perdu classé au patrimoine mondial

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges annexé à la lettre de consultation portant sur une prestation intellectuelle a pour objet la réalisation d'une collecte du patrimoine immatériel sur la partie française du bien transfrontalier Pyrénées Mont Perdu classé au patrimoine mondial.

CONTEXTE GENERAL

Bien Pyrénées Mont Perdu

Le Département des Hautes Pyrénées est membre du comité directeur conjoint, organe transfrontalier de gestion du site franco-espagnol Pyrénées Mont Perdu. Ce bien a été classé sur la liste du patrimoine mondial en 1997 sur le fondement de critères naturels mais aussi culturels.

Concernant les aspects naturels, le Comité du patrimoine mondial a inscrit le site au titre des critères (vii) et (viii) : « Le Massif calcaire du Mont-Perdu présente un certain nombre de formations géologiques classiques telles que des canyons profondément creusés et des cirques spectaculaires. C'est également un paysage exceptionnel avec des prairies, des lacs, des grottes, des montagnes et des forêts. De plus, la région présente un grand intérêt pour la science et la conservation. »

S'agissant des valeurs culturelles, le Comité a inscrit le bien au titre des critères (iii), (iv) et (v) : « la zone Pyrénées – Mont Perdu entre la France et l'Espagne offre un paysage culturel exceptionnel qui allie la beauté panoramique à une structure socio-économique qui a ses racines dans le passé et illustre un mode de vie montagnard devenu rare en Europe. »

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Projet PMPPM 2

Le 11 mai 2016, le comité de programmation du Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Espagne-France-Andorre (POCTEFA) a décidé d'attribuer au Département des Hautes-Pyrénées et à d'autres partenaires locaux (Parc national des Pyrénées, Commune Gavarnie Gèdre, Office de tourisme vallées de Gavarnie) et espagnols (Parc national d'Ordesa et Mont Perdu, Comarca du Sobrabe), une subvention de fonds européen de développement régional (FEDER) pour la réalisation du projet transfrontalier Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial 2. Ce projet a pour objectif de valoriser et promouvoir de manière durable et intégrée le site UNESCO Pyrénées Mont Perdu.

A ce titre, le Département est en charge de la maîtrise d'ouvrage de deux actions portant sur la connaissance de la partie française du bien, à savoir le récolement de la documentation et la collecte du patrimoine immatériel sur cette partie du territoire. Cette dernière action constitue l'objet de la présente consultation.

OBJECTIFS

Objectif général

Le plan de gestion du site Pyrénées Mont Perdu réalisé dans le cadre du premier projet PMPPM financé sur le POCTEFA 2007-2013, a identifié un enjeu en matière de connaissance lié à la protection et la valorisation du site.

Ainsi, une connaissance approfondie du bien permettrait :

- une gestion plus efficiente de celui-ci, tant en matière de conservation que de médiation
- de réaliser un suivi scientifique et technique global du site
- de fédérer les acteurs à l'échelle du bien transfrontalier

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Cette connaissance doit être approfondie et consolidée notamment en ce qui concerne les aspects culturels du bien, pour que les pratiques d’hier et d’aujourd’hui qui participent au caractère exceptionnel du bien, ne tombent pas dans l’oubli pas avec la disparition des anciens notamment.

Objectif opérationnel :

Ce travail aura tout d’abord pour vocation d’interroger la manière dont les différents « utilisateurs » du bien (habitants, travailleurs, gestionnaires, institutionnels, touristes,...) ont de se représenter ses aspects culturels et de permettre ainsi :

- De caractériser le plus précisément ces aspects culturels et d’en mesurer leur évolution
- De définir des mesures et actions nécessaires à leur conservation

De manière complémentaire, seront également interrogées auprès de ce même public :

- Sa perception du classement au patrimoine mondial
- Sa connaissance des toponymes et de la microtoponymie présents sur la partie française du bien

En lien avec l’action de récolement de la documentation précédemment citée (contexte général), cette enquête sera également l’occasion d’interroger la population rencontrée sur les documents possédés (photos, objets,...).

PILOTAGE ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION A REALISER

Le Groupe Technique de l’action de collecte du patrimoine immatériel, composé des acteurs suivants, formera le comité de pilotage : le Département des Hautes-Pyrénées, la Région Occitanie, Parc national des Pyrénées, la DRAC, la Commune Gavarnie-Gèdre, l’association Montagne Culture Avenir, le Parc national d’Ordesa y Monte Perdido, la Comarca du Sorabe. Il encadrera le prestataire dans la progression de la collecte.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Des rencontres périodiques permettront une meilleure concertation entre le prestataire et le comité de pilotage. Ce dernier pourra émettre des observations à la fois sur le fond et sur la forme (redéfinition des objectifs, repositionnement, etc.).

La prestation devra comporter les éléments suivants :

- Appropriation de la bibliographie récolée dans le cadre de l'autre action menée par le Département dans le projet PMPPM 2 (base de données), dont les travaux de collecte du patrimoine immatériel ou assimilés déjà réalisés sur le territoire français du bien
- Préparation de l'enquête au niveau local : définition du format le plus pertinent (réunions publiques,...), participation aux actions déterminées,...
- Echanges avec le comité de pilotage
- Réalisation de l'enquête de terrain

Le comité de pilotage laisse au prestataire le soin de proposer la méthodologie qui lui semblera la plus pertinente. Cependant, il est préconisé le recours à une méthodologie d'enquête qualitative par observations ethnographiques et entretiens semi-directifs.

Cette enquête devra porter sur un échantillon diversifié et significatif de l'ensemble des « utilisateurs » (habitants, travailleurs, gestionnaires, institutionnels, touristes,...) de la partie française du bien Pyrénées Mont Perdu.

Une attention particulière sera portée aux propositions multipartenariales (universitaires, associatifs,...) permettant une complémentarité des compétences.

- Restitution

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

LIVRABLES

La prestation comprendra :

- Un rapport final, présentant les résultats de l'enquête qualitative sous forme de texte Word et de transparents PowerPoint et qui comportera des pistes de recommandations
- Les résultats de l'enquête ayant vocation à être intégrés dans une base de données consultable par le grand public via la page web Pyrénées Mont Perdu dont la Comarca du Sobrarbe assure la gestion, ils devront être conformes à l'indexation de cette base (cf document ci-joint). Le prestataire se chargera de la saisie des données recueillies dans la base de données.
- Une présentation synthétique des résultats auprès des commanditaires de l'étude
- Une retranscription thématique des différents entretiens réalisés

Ces entretiens devront être accompagnés des autorisations d'utilisation et de conservation pour une transmission aux archives départementales 65.

Les résultats bruts seront transmis au format électronique dans un format compatible avec l'environnement Windows. Par ailleurs, les données brutes récupérées (recueil des entretiens, documentation récupérée lors des enquêtes) seront également fournies pour permettre le cas échéant, une utilisation par le Département des Hautes-Pyrénées et les gestionnaires du site UNESCO, membres du comité directeur conjoint.

Les commanditaires se réservent le droit d'apporter des modifications à ces documents s'ils le jugent nécessaire 1 mois après la réunion finale, le prestataire aura 1 mois à partir de cette échéance pour les intégrer et envoyer les documents de restitution définitifs.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional (FEDER)

DELAIS DE REALISATION

La mission débute à la date de réception de la lettre de commande, et se termine dans un délai n'excédant pas le 30 juin 2019.

Le calendrier précis devra être discuté avec le candidat retenu lors de la phase préalable de réalisation des missions. Ce calendrier constituera un élément à part entière de la prestation, et la capacité des candidats à proposer un calendrier de réalisation plus avantageux sera appréciée, compte tenu des délais contraints dans les programmes européens.

Pour tout renseignement complémentaire :

Service Europe :

Kristen JACOB – Chef du service – kristen.jacob@ha-py.fr